

M. JOLLIFFE: Oui; le ministère n'assume pas la responsabilité du transport. Pour ce qui est du Royaume-Uni, les deux seules choses à faire pour les immigrants c'est de s'assurer du transport et se présenter à l'examen médical.

L'hon. M. ROEBUCK: Doivent-ils être sujets britanniques?

M. JOLLIFFE: Oui; sujets britanniques dans le Royaume-Uni et admissibles en vertu des règlements.

L'hon. M. ROEBUCK: Pas n'importe qui au Royaume-Uni?

M. JOLLIFFE: Non; mais tout immigrant admissible du Royaume-Uni.

Le PRÉSIDENT: Le gouvernement n'assume-t-il pas les frais de transport des ouvriers agricoles polonais?

M. JOLLIFFE: Oui; vous parlez du mouvement polonais. C'est une question distincte de l'admission des immigrants. Ces Polonais sont des ouvriers agricoles qui faisaient partie des forces militaires en Italie et qui ont été transportés au Royaume-Uni pour aider aux travaux de l'agriculture par suite de la pénurie de main-d'oeuvre dans cette industrie. Le Canada prit ensuite des mesures pour absorber 4,000 de ces anciens combattants polonais. La question du transport surgit et voici ce qui arriva: ces anciens combattants étaient transportés d'Italie au Royaume-Uni et tout ce qu'il y avait à faire fut de les diriger de l'Italie à Liverpool ou de l'Italie à Halifax. En d'autres termes, les moyens de transport existaient, le transport pour les troupes. Ainsi, des hommes furent envoyés en Italie afin de pouvoir en faire le choix selon les normes exigées des ouvriers agricoles. A cette époque il y en avait environ deux mille neuf cents. D'autres étaient rendus en Grande-Bretagne et furent amenés au Canada l'autome dernier, les deux mille neuf cents, laissant un reliquat d'environ onze cents.

Le PRÉSIDENT: Ces vingt-neuf cents avaient-ils des épouses ou des familles?

M. JOLLIFFE: Non; la plupart étaient des célibataires.

L'hon. M. ROEBUCK: Y en avait-il de mariés?

M. JOLLIFFE: Je ne le crois pas, monsieur le sénateur.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous ne savez pas s'il y avait des épouses ou des familles?

M. JOLLIFFE: Non; ils devaient être célibataires.

L'hon. M. ROEBUCK: Alors, je suppose que le principe s'applique à ceux qui sont en Angleterre en voie de se faire examiner présentement. On dit que des fonctionnaires de la Division de l'immigration doivent partir par avion dans quelques jours. Cette rumeur est-elle fondée?

M. JOLLIFFE: Ce ne sont pas des fonctionnaires de la Division de l'immigration; des fonctionnaires du ministère du Travail y sont déjà rendus, depuis un jour ou deux, je crois.

L'hon. M. HAIG: Quel examen ces vingt-neuf cents personnes ont-elles subi avant leur transport au Canada?

M. JOLLIFFE: Quant à leur compétence pour l'exécution des travaux agricoles et quant à leur état physique.

L'hon. M. HAIG: Leur santé s'est-elle avérée bonne depuis leur arrivée au pays?

M. JOLLIFFE: Nous avons constaté qu'un certain nombre n'étaient pas médicalement aptes au travail dans le moment.

L'hon. M. HAIG: Où sont ces gens à l'heure actuelle?

M. JOLLIFFE: A l'hôpital, dans le voisinage de Brandon, je crois.

L'hon. M. HAIG: Et qui assume les frais des soins médicaux?

M. JOLLIFFE: Je ne puis répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Dans quels hôpitaux sont-ils?

M. JOLLIFFE: Je crois qu'ils sont au Manitoba.